

LES INFOS POUR TOUT COMPRENDRE

Où ?

Les TAP se dérouleront dans les locaux de la Maison de l'Enfance, au gymnase, à l'école élémentaire, ...

Les enfants seront récupérés dans la cour de l'école et ils seront accompagnés au même endroit à **16h30**. De là, ils pourront prendre le car, **être récupérés par leurs parents** (comme actuellement au niveau du **parking en bas du gymnase**), rentrer seuls à pied ou partir en périscolaire avec un animateur de la Maison de l'Enfance.



Comment ?

Il s'agit d'une **proposition et non une obligation**, si les familles peuvent et souhaitent retrouver leurs enfants dès la fin des enseignements obligatoires, il leur sera possible de venir les chercher à l'école.

En revanche pour les familles intéressées, les inscriptions doivent obligatoirement se faire par jour, sur la totalité d'une période. Durant ces périodes les enfants choisissent une activité par jour et doivent se rendre ces mêmes jours à l'activité choisie (exemple : tous les lundis de septembre et octobre, l'enfant se rendra à l'activité « Hip hop » qu'il a choisie).

Afin d'apporter une souplesse, chaque enfant pourra bénéficier de 2 jours « Joker » par mois. Cela signifie que si la Maison de l'Enfance est prévenue 48h avant, un enfant pourra être absent des TAP sans que ces jours soient facturés.

Qui ?

Les activités seront animées par l'équipe d'animation de la Maison de l'Enfance et les agents des écoles. L'équipe a suivi des formations spécifiques pour l'animation de ces temps. Des personnels d'autres services de la Communauté de Communes (Médiathèque) viendront renforcer l'équipe certains jours.

Quoi ?

3 à 5 propositions sont faites par tranche d'âge pour permettre aux enfants d'avoir un choix. Le programme a été conçu pour répondre aux attentes et besoins des enfants tout en utilisant au maximum les compétences et savoir-faire des animateurs.

Combien ?

Une séance sera facturée 0.50 € par enfant participant. Une facture sera établie chaque mois, payable au Trésor Public.



IPNS

Maison de l'Enfance et de la Jeunesse
7 allée des Capucins 39160 ST AMOUR
03-84-44-05-52
maisonenfancesaint-amour@orange.fr
www.paysdesaintamour.fr

Maison de
l'Enfance et de la
Jeunesse

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

MAI-JUIN

2017



ECOLE ÉLÉMENTAIRE ST AMOUR

Bulletin réponse à l'intérieur

**Attention, aucune relance ne sera
faite par téléphone ou mail,
respectez le délai d'inscription.
Date limite : 24 avril 2017**



COMMENT ÇA SE PASSE ?

Je dis si je participe

Je choisis mes activités par ordre de préférence.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :
Prénom :

- Ne participe pas aux TAP
- s'inscrit aux TAP pour la 5^e période

Je suis dans la classe de (exemple : Mme Guyon)

Date :

Signature des parents :

Classe		LUNDI <input type="checkbox"/> Je ne participe pas <input type="checkbox"/> Je participe, je choisis mes activités par préférence	MARDI <input type="checkbox"/> Je ne participe pas <input type="checkbox"/> Je participe, je choisis mes activités par préférence	JEUDI <input type="checkbox"/> Je ne participe pas <input type="checkbox"/> Je participe, je choisis mes activités par préférence	VENDREDI <input type="checkbox"/> Je ne participe pas <input type="checkbox"/> Je participe, je choisis mes activités par préférence
CP	A	Activités créatives	Basket	Chasse au trésor	Un temps pour soi
	B	Jeux coopératifs	Jeux nature	Un temps pour soi	Cuisine facile
CE1	C	Pétanque et autres jeux d'extérieur (foyer logement)	Un temps pour soi	Tous en mouvement	Les artistes peintres
CE2	E	Mosaïque géante	Jeux collectifs	Je crée mon pêle-mêle photos	Un temps pour soi
	F	Un temps pour soi	Mandalas	Fléchettes	Jeux collectifs
CM1	G	Base-ball	Un temps pour soi	Rugby	Hand-ball
CM2	H	Jeux coopératifs	Ping-pong	Jeux de relais	Un temps pour soi
	I	Jeux de raquettes	Jardinage ou jeux nature	Un temps pour soi	Jeux de mots

« Un temps pour soi » : Il s'agit d'un moment libre où l'enfant pourra jouer tranquillement, discuter avec ses copains, bouquiner ou rêver. Nous avons souhaité formaliser ces moments indispensables dans le développement de l'enfant. **Les enfants inscrits 4 jours aux TAP prennent obligatoirement 1 temps pour soi.**

Je rends ce côté de la fiche à la Maison de l'enfance avant le 24 avril 2017 même si je ne participe pas.

⚠ Respectez le planning prévu au départ

Je précise ce que je fais après les TAP

À 16h30,	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Je prends le bus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je vais à l'accueil périscolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je rentre avec mes parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je rentre seul	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

